



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires**

Service Économie Agricole et Développement Rural

Affaire suivie par : Albert MILESİ

tél : 02 34 34 61 54

albert.milesi@cher.gouv.fr

Bourges, le 17 décembre 2021

Objet : avis du Préfet du Cher sur l'étude préalable agricole déposée dans le cadre du projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint Germain du Puy (18)

Monsieur,

J'ai reçu le 4 octobre 2021 votre étude préalable agricole pour votre projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint Germain du Puy, dans le département du Cher.

L'étude préalable agricole que vous avez fournie respecte le cadre fixé par la réglementation en vigueur pour la mise en œuvre de la compensation collective agricole. Elle conclut à la nécessité de compenser l'impact du projet d'aménagement sur l'économie agricole, impact que vous chiffrez sur la base d'une méthode validée par la CDPENAF. Par ailleurs, l'étude propose des mesures de compensation à mettre en œuvre qui visent à consolider l'économie agricole du territoire : il s'agit, d'une part, du soutien au développement d'une production locale de graines biologiques par une SAS en participant au financement d'un système de stockage et, d'autre part, d'une aide financière pour l'achat par une CUMA de matériels de désherbage permettant à ses adhérents de réduire leurs dépenses et l'usage des herbicides. Le montant total de votre participation s'élèvera à 99 194 €.

Conformément au décret n° 2016-990 du 31/08/2016 relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensations prévues à l'article L. 112-1-3 du code rural et de la pêche maritime, votre dossier a été soumis pour avis à la CDPENAF le 14 octobre 2021. Cette commission a donné un avis favorable à la majorité sur l'étude préalable agricole. Les mesures de compensation proposées ont été jugées pertinentes et suffisamment financées.

KRONOSOL SARL 58
9, Croisée des Lys
68300 Saint-Louis

à l'attention de M. Etienne TRICHARD

Les projets soutenus sont intéressants, concrets et s'appuient sur des collectifs d'agriculteurs. Ils sont réalistes et ouvrent la voie à des pistes plus larges de développement. Les mesures proposées répondent aux besoins de pertinence et de proportionnalité de la compensation.

J'émet en conséquence un avis favorable à votre étude préalable agricole et aux mesures de compensation que vous proposez.

Il vous incombe de tenir au courant la DDT de la mise en œuvre des dites mesures au fur et à mesure de leurs avancées.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/ Pour le Préfet et par délégation
Le directeur départemental des
territoires

Thierry TOUZET

Le directeur adjoint,

Maxime CUENOT